

Compte-Rendu de la CCP

du 27 mai 2014



<u>ORDRE DU JOUR.....</u>	<u>2</u>
<u>DEROULEMENT DE LA CCP.....</u>	<u>2</u>
<u>COORDONNEES DES ELUS EN CAP.....</u>	<u>4</u>
<u>COORDONNEES DU SYNDICAT NATIONAL.....</u>	<u>4</u>

ORDRE DU JOUR

- Examen du quorum
- Désignation du secrétaire adjoint de séance
- Approbation PV de la CCP du 24 septembre 2013
- Présentation du bilan de gestion 2013
- Examen des propositions de classement sur la liste A+
- Examen de la liste des agents éligibles à l'intégration dans le RIN
- Questions diverses

DEROULEMENT DE LA CCP

- **Examen du quorum :**
La FSU est absente mais le quorum est atteint. La CCP peut donc être tenue.
- **Désignation du secrétaire adjoint de séance :**
FO a été désignée secrétaire adjoint de séance.
- **Approbation du procès verbal de la CCP du 24 septembre 2013 :**
Le PV de la CCP du 24 septembre 2013 n'est pas approuvé pour le moment, l'administration refusant pour le moment d'ajouter certaines remarques formulées par Force Ouvrière (qui était secrétaire adjoint de séance). Une réunion bilatérale entre le bureau MGS3 et FO est prévu pour discuter de cela et arriver à une solution. Il est décidé que l'approbation se fera alors par voie électronique si une solution est trouvée lors de cette réunion bilatérale.
- **Présentation du bilan de gestion 2013 :**
 - o *Bilan CDD* : FO demande des précisions le tableau des flux de sorties, notamment sur les motivations des fins de contrat. L'administration n'a que peu d'éléments à apporter sur cette question. Sur les 11 agents concernés par les fins de contrat hors cabinet, il est à noter que 2 agents ont émis le souhait de ne pas être renouvelé. Sur les 38 agents concernés par les fins de contrat, il est à noter que 7 agents ont émis le souhait de ne pas être renouvelé, 7 agents ont vu leur contrat s'arrêter après la période d'essai.
 - o *Bilan CDI et Sui generis* : FO demande également des précisions sur le tableau des entrées et sorties. FO s'interroge notamment sur les 4 vacataires transformés en CDI. FO souligne que les vacataires concernés subissaient un statut précaire depuis plus de 6 ans (avec des périodes de vacances subies de 2 mois tous les 10 mois) et que les missions n'étaient en réalité pas de l'ordre de la vacation (mission ponctuelle et ciblée) puisque l'administration leur a proposé au final un CDI.

- **Examen des propositions de classement sur la liste A+**

Gwenaëlle Baudet	Reconnue A+
Marianne Courouble	Reconnue A+ - Mais à noter que l'agent a choisi de démissionner
Manuel Demougeot	Reconnu A+
Nicolas Gillio	Reconnu A+
Anca Leroy	Reconnue A+
Julien Rude	Non-reconnu A+ car l'agent occupe un poste de A. L'administration va conseiller à l'agent de présenter son dossier au comité de domaine.
Frédéric Schafferer	Reconnu A+
François-Alice Wolf	Reconnue A+

- **Questions diverses**

o *Elections 2014* : L'administration précise que, pour les élections de 2014, les personnels non-titulaires voteront par correspondance. Le nombre de représentants du personnel en CCP pourrait évoluer. Des discussions ont actuellement lieu entre l'administration et les organisations syndicales pour passer de 3 à 4, voire 5, titulaires.

o *Déprécarisation* : Pour les catégories A, les épreuves écrites ont eu lieu le 20 mai. Les oraux sont prévus pour septembre. Le constat général est que peu d'agents éligibles se sont inscrits (moins de 50 %). L'administration attribue cela en grande partie au manque d'intérêt financier pour de nombreux agents. Pour les catégories B, les épreuves ont eu lieu le 31 mars. Enfin, pour les catégories C, les épreuves orales se déroulent depuis le 15 mai. Pour le cas spécifique des catégories C, il existe deux corps : adjoints administratifs et adjoints techniques. Certains agents se sont inscrits dans le mauvais corps. L'administration a demandé à ces agents de passer tout de même les épreuves et s'est engagée à les reclasser *a posteriori*.

o *Suites de la CCP des licenciements des personnels du cabinet du 21 mai 2014* : L'administration précise que les courriers de licenciement partent aujourd'hui (27 mai 2014).

COORDONNEES DES ELUS EN CAP

Jérémy DEVAUX CGDD tel : 01 40 81 83 99
Jean-François RIZZO CEREMA DT Med tel : 04 42 24 83 17

COORDONNEES DU SYNDICAT NATIONAL

Permanence Nationale FO/Petultem

DENEUX François

Tél 01 40 81 24 20

Fax 01.40.81.24.13

Mail FO-snpetultem@i-carre.net

**Bulletin d'adhésion**

Pour défendre vos intérêts et le service public, rejoignez FORCE OUVRIERE.

Je souhaite adhérer au syndicat Force Ouvrière PETULTEM.

NOM :

PRENOM :

GRADE :

Indice

SERVICE

ADRESSE :

TELEPHONE :

SIGNATURE :

Bulletin à retourner à l'adresse ci-dessous :

SN FO-PETULTEM

**MLET-MEDDE - Plot I - Arche de la Défense - Colline Sud – 30, Passage de l'arche
92055 - Paris La Défense Cedex 04**

Désormais la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt en lieu et place de la réduction d'impôt sur les cotisations. En effet, tous les salariés, même non imposables, bénéficieront de ce crédit d'impôt pour les cotisations syndicales.